

SYNTHÈSE

de l'Atelier « *Connaissance des aléas, de leur évolution et croisement avec les enjeux* » de la journée d'échanges techniques « Littoral et risques » du 13 septembre 2019

1) Introduction

Le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) s'inscrit dans le cadre fixé par la Directive européenne du 23 octobre 2007, dite directive inondation. Ce texte a été transposé en droit français par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 ».

Le premier PGRI pris en déclinaison de la Directive européenne a été approuvé par arrêté du 7 décembre 2015. Le PGRI en tant que document de planification fixe le cadre stratégique et les objectifs du bassin Seine-Normandie en matière de prévention des risques d'inondation et précise les dispositions pour les atteindre. Il s'applique à l'ensemble du bassin Seine-Normandie, les 16 TRI compris.

L'article L.566-7 du Code de l'environnement prévoit **la mise à jour** du PGRI **tous les six ans**.

L'année 2019 marque le début des réflexions pour la révision du PGRI. Ce dernier devant être finalisé en juin 2020 pour être soumis à la consultation du public entre novembre 2020 et mai 2021, avant son approbation définitive en décembre 2021.

Le chantier de la révision du PGRI a été initié début 2019 par une enquête auprès des membres du Comité technique Plan Seine (CPS) et des services déconcentrés de l'État. Cette enquête a mis en évidence :

- le souhait partagé d'une continuité entre les deux PGRI. À cet égard, l'architecture générale du PGRI 2016-2021 sera conservée ;
- des pistes de progrès et améliorations à apporter. Les répondants ont notamment exprimé leur souhait de voir le PGRI 2022-2027 renforcer sur certains aspects et en particulier, l'aménagement durable du territoire, la prise en considération de l'aléa remontée de nappe et la gestion des eaux pluviales.

La journée du 13 septembre 2019 s'est inscrite dans cette dynamique. Elle a été dédiée au **littoral et aux risques associés**. Dans le PGRI 2016-2021, le littoral est abordé spécifiquement dans le sous-objectif 2E « Prendre en compte l'aléa de submersion marine » au travers **3 dispositions** :

- 2.E.1 Développer les outils de connaissance et de surveillance de l'aléa de submersion
- 2.E.2 Inscrire les plans de prévention des risques littoraux dans un objectif de réduction du coût des dommages
- 2.E.3 Inscrire la gestion de l'aléa de submersion marine dans les stratégies de territoire

L'objectif de cet atelier était d'examiner, sur la base de vos retours d'expérience :

- les défis, freins et leviers concernant les risques et le littoral et la manière dont le PGRI pourrait venir faciliter ou accentuer leur mise en œuvre ;
- les dispositions à conserver, à faire évoluer voire les nouvelles dispositions à intégrer.

Trois thèmes avaient été retenus pour les travaux de la journée du 13 septembre 2019 :

- **la connaissance / sensibilisation**
- **l'action sur l'aléa (solutions fondées sur la nature)**
- **l'adaptation des territoires (stratégies d'aménagement durable)**

2) Atelier « **Connaissance / sensibilisation** »

Animateurs de l'atelier (binôme DREAL Normandie / DBSN) :

- DREAL Normandie : Florian GETTVERT
- DBSN : Alix MENAHEM

Participants :

- DREAL Normandie
- DDTM76
- DDTM 50
- DDTM 14
- CA Cotentin
- Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
- Communauté de communes Coutances mer et Bocage
- ROL (réseau d'observation du littoral)

Question préliminaire : à quel aléa le littoral est-il soumis ?

Le littoral, situé à l'interface terre / mer, est soumis à des **aléas multiples (aléas « continentaux » et « aléas littoraux »)** : submersion marine, recul du trait de cote, remontées de nappes phréatiques, inondations, mouvement de terrain, eutrophisation du littoral (problème baignade), gestion quantitative de la ressource en eau, etc. Certains de ces aléas sont évolutifs compte tenu des effets attendus du changement climatique.

1. Quels sont les défis à relever pour le littoral concernant la connaissance des aléas, de leur évolution et leur croisement avec les enjeux ?

L'enjeu est de mieux structurer les réflexions pour disposer d'une vision cohérente des éléments de connaissance disponibles. Les défis à relever concernent les procédures d'**acquisition**, de **bancaisation** et de **diffusion (accessibilité)** de la connaissance :

- **Acquisition** : l'enjeu est de disposer de protocoles communs d'acquisition des données. Ces protocoles communs permettraient de réduire la dispersion et de faciliter l'interopérabilité des données (Directive INSPIRE : http://cnig.gouv.fr/?page_id=8991). La fréquence d'acquisition / d'actualisation des données est également un paramètre important pour assurer le suivi pertinent d'un phénomène.
- **Bancaisation / mutualisation** : l'enjeu est de centraliser les données (serveur bibliographique) et de favoriser leur accessibilité (droit d'accès, mise en réseaux des producteurs de données ; conventionnement pour la mise à disposition des données, etc). Inciter les acteurs à renseigner des fiches de bancaisation de la donnée pourrait y contribuer ;

A noter : le RNOL bancaise des données : il dispose d'un catalogue de méta-données (ce catalogue est non exhaustif) et renvoi vers les producteurs de la donnée (le RNOL a produit un annuaire des acteurs).

- **Diffusion / valorisation** : l'enjeu est de construire des outils de valorisation « simple d'utilisation » permettant de croiser différents aléas (atlas en ligne, etc), avec un niveau de précision variable selon l'échelle de « zoom ». Le « public » serait ainsi mieux à même d'exploiter les données. Les incertitudes / imprécisions doivent explicitement être affichées.

Par ailleurs, pour renforcer la connaissance des aléas :

- certaines données « source » sont encore lacunaires : piézométrie, conductivité, température, MES, données économiques (coûts des impacts, aléas), mesures de la houle et de hauteur d'eau, base de données sur le sous-sol. Le développement des réseaux permettant d'acquérir ces données est à encourager.
- des données « socle » mériteraient d'être acquises, à pas de temps régulier, à l'échelle nationale : lidar, topo, bathymétrie, déformation de la croûte terrestre et conséquences sur les côtes littorales (susceptible de jouer un rôle important sur les zones basses).

2. Est-ce que la connaissance et le suivi des aléas auxquels le littoral est exposé sont suffisants ? Existe-t-il des marges de progrès ?

La connaissance et le suivi des aléas auxquels le littoral est exposé ne sont pas suffisants. Des marges de progrès existent pour les aléas suivants :

- submersion marine ;
- biseau salée ;
- remontée de nappe ;
- recul du trait de côte – suivi ;
- flux sédimentaire (estuaire, fond de baie et petit fonds).

Il conviendrait en particulier de développer / d'encourager les stratégies de suivi interrégionales permettant, en **mutualisant les moyens** des opérateurs, l'acquisition des données « source » à une **large échelle**.

3. Quelles sont les lacunes actuelles en termes de connaissance sur les enjeux nécessitant des approfondissements ?

Les lacunes actuelles en termes de connaissance sur les enjeux concernent : les données sur le sous-sol (MOS souterrains), les études économiques, le cadre juridique et la faisabilité de la recomposition spatiale ainsi que des approches prospectives.

4. Avez-vous connaissance de territoires plus particulièrement vulnérables (aléas, enjeux) où le renforcement de la connaissance est un objectif prioritaire ?

Les territoires plus particulièrement vulnérables sont :

- l'estuaire : il comprend énormément d'enjeux et s'y conjugue différents aléas ;
- l'axe Seine pour l'aléa remontée de nappe (étude BRGM en cours : influence de l'élévation du niveau de la mer sur le niveau des nappes)

5. Est-ce que la connaissance sur les « solutions envisageables » visant à adapter les territoires littoraux exposés et à renforcer leur résilience dans un contexte de changement climatique est suffisante ? Existe-t-il des marges de progrès ?

Le niveau de connaissance dépend de la sphère des acteurs. Il existe aujourd'hui beaucoup de publications (REX) mais les élus sont insuffisamment informés / sensibilisés. La formation / sensibilisation des élus est un levier majeur.

Pour renforcer la résilience des territoires littoraux, la connaissance autour des thématiques suivantes reste à affiner :

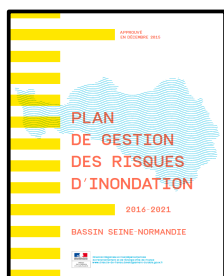
- agriculture : identification des cultures les plus appropriés [SILEBAN – val de Seine : inondation et agriculture de demain], développement de la séquence ERC / solidarité spatiale (rural / urbain) ;
- aménagement du territoire : recomposition spatiale / planification urbaine ; énergie (nouvelle source pour le pompage) ;
- sociologie : étude pour mieux cerner les jeux d'acteurs.

6. Quels sont les outils à mobiliser pour améliorer la connaissance et renforcer la communication / pédagogie sur les aléas, leur évolution et les risques (liés au croisement des aléas avec les enjeux) et les « solutions » ?

Les outils à mobiliser pour améliorer la connaissance et renforcer la communication / pédagogie sur les aléas, leur évolution et les risques sont :

- outil existant : portail des observatoires du littoral (CEREMA)
- outils réglementaires à créer :
 - imposer l'inscription des projets de territoire dans le temps long, au-delà des mandats politiques ;
 - imposer des études de risques à toutes les collectivités concernées (certaines collectivités ne se sentent pas encore concernées et ne se sont pas appropriées ces notions)

Le PGRI 2016-2021 intègre une disposition abordant la thématique « connaissance » liée au littoral.



2.E.1 Développer les outils de connaissance et de surveillance de l'aléa de submersion

Détail de la disposition	<p>2.E.1 Développer les outils de connaissance et de surveillance de l'aléa de submersion</p> <p>La connaissance des phénomènes de submersion marine dans les zones basses littorales et dans les estuaires doit être approfondie, en particulier les impacts prévisibles du changement climatique.</p> <p>Le développement de ces connaissances nécessite la mise en place ou le maintien d'un réseau d'outils adaptés permettant la mesure de la hauteur du niveau marin et la mesure de la hauteur de la houle.</p> <p>Les phénomènes de submersion marine sont complexes. Outre l'acquisition de données, il est nécessaire de développer des outils et des méthodes pour appréhender les phénomènes hydrodynamiques mis en jeu.</p> <p>Les programmes de recherche publique et les décisions d'attribution de financements publics encouragent le développement de la connaissance des aléas de submersion marine sur le littoral du bassin Seine-Normandie. Ils favorisent la mise en réseau des outils et la mise en commun des approches et des méthodes à l'échelle du littoral, par exemple les observatoires du littoral.</p>
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Données et outils de l'État, ROL (Réseau d'observation du littoral Normandie et Hauts de France), laboratoires de recherche - Stratégies et plans d'actions spécifiques : PAPI, PPR, SLGRI - Dispositif « Notre Littoral pour Demain » de la Région Normandie (gestion durable de bande côtière)
Évolutions réglementaires & autres commentaires	Décret du 5 juillet 2019 relatif aux PPR concernant les aléas débordement de cours d'eau et submersion marine
Intérêt actuel de la disposition	OUI
Intérêt de la disposition à l'aune des évolutions passées (depuis 2015) et attendues d'ici 2021 et des enjeux sociétaux	OUI
Disposition	<input type="checkbox"/> à conserver en l'état <input checked="" type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/> à supprimer du PGRI 2022-2027 Préciser : <ul style="list-style-type: none"> • Disposition à élargir aux autres aléas affectant le littoral ; • la liste des outils de suivi à mettre en place / développer doit être complétée : piézométrie, mesure de la hauteur du niveau marin et la mesure de la hauteur de la houle conductivité, MES.
Commentaire libre	RAS
Nouvelles dispositions à intégrer dans le PGRI 2022-2027 pour mieux répondre au thème	Cf. réponses aux questions de l'atelier.